



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES  
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS

SEANCE du mercredi 16 novembre 2016

DLB 2016/068

L'an deux mille seize et le mercredi 16 novembre à 17h30, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

**Date de la convocation : 10 novembre 2016**

**Affichage de la convocation : 10 novembre 2016**

**Présents :** Gérard ABELLA, Christian ALLEMANY, Jean-Marie AT, Philippe AUDOUI, Jean AUGÉ, Louis BENTAJOU, Philippe BOUCHE, Rémi BOUYALA, Olivier BRUN, Michel CARAYON, Louis CARME, Gilles D'ETTORE, Adam DA SILVA, Sandrine DENIER, Alain DURAND, Norbert ETIENNE, Michel FARENC, Sébastien FREY, Robert GAIRAUD, Noëlle MARTINEZ, Robert GELY, Rémy GLOMOT, Jacques HUC, Philippe HUPPE, Muriel ICHE, Paul ISARD, Christian JANTEL, Bruno JULIEN, Sylvie KLEIN, Jean-Yves LE BOZEC, Marion MAERTEN, Daniel MARECHAL, Dominique MARCOS, Pierre MARHUENDA, Jean MARTINEZ, Philippe MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Gérard MILLAT, Jean-Claude RENAU, Daniel RENAUD, Pierre-Jean ROUGEOT, Annick SATGER, Bernard SAUCEROTTE, Edgar SICARD, Robert SOUQUE, Christian THERON, Christophe THOMAS, Michel TRINQUIER, Claude VISTE, Alain VOGEL-SINGER.

**Absents excusés :** Laure GODEFROY, Alain RYAUUX, Jean-François BARRACHINA, Alain GRENIER, Dominique BIGARI, Chantal GUILHOU.

Secrétaire de séance : Adam DA SILVA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

**Objet : Mission complémentaire à un agent d'une collectivité extérieure**

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical que la mairie d'Agde dispose d'un observatoire fiscal chargé de recouvrir les impositions locales dues au titre des extensions de bâti ou aux installations diverses (piscine...) non déclarées aux services fiscaux et échappant ainsi à l'impôt.

Ce service a démontré toute son efficacité en permettant, à travers ces recettes supplémentaires dues à la commune, de ne pas toucher aux taux d'imposition.

Le SICTOM pourrait bénéficier de cette expertise en confiant une mission accessoire à un agent, visant à recenser tous les redevables non soumis actuellement à la TEOM, en identifiant ceux pour lesquels cette situation est anormale et à procéder aux opérations nécessaires afin que le Trésor Public modifie ses fichiers et les intègre au prochain rôle de taxes foncières.

L'approche du SICTOM est de faire payer le service à ceux qui l'utilisent, dans une logique d'optimisation des recettes et dans la perspective d'un maintien du taux de TEOM à son niveau actuel.

Monsieur le Président précise que l'objectif n'est pas de concentrer la recherche sur Agde seulement mais, dans un principe d'équité, de l'étendre ensuite à l'ensemble du territoire du SICTOM.

Il conviendra dès lors d'entériner des partenariats tripartites entre l'EPCI concerné / SICTOM / TRESORERIE avec l'aide de cet agent.

Aussi, pour mener à bien cette mission, il est proposé aux élus d'octroyer à l'agent une mission accessoire, autorisée par les textes et débutant au 1<sup>er</sup> décembre 2016.

Le montant de la rémunération mensuelle allouée serait de 300 €/nets.

Il est proposé de retenir le principe d'une 1<sup>ère</sup> mission d'une durée de un an à l'issue de laquelle un bilan serait établi. Si celui-ci est positif, cette mission pourrait être renouvelée.

Monsieur le Président demande l'autorisation :

- d'octroyer une mission complémentaire à un agent en charge d'optimiser les recettes de la collectivité,
- de signer pour le compte du SICTOM, toute convention visant à obtenir, corriger ou transmettre les informations nécessaires aux EPCI percevant la TEOM qui relayeront ensuite les données aux services fiscaux afin d'intégrer tout redevable assujetti à la TEOM.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Président à confier une mission accessoire à un agent d'une collectivité extérieure,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer pour le compte du SICTOM, toute convention visant à obtenir, corriger ou transmettre les informations nécessaires aux EPCI et aux services fiscaux afin d'intégrer tout redevable assujetti à la TEOM.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours, mois et an que susdits.

Le Président,



Alain VOGEL-SINGER



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 22/11/2016 et de sa publication le 22/11/2016

A Nézignan l'Évêque, le 22/11/2016